

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-deux du mois de JUIN

Membres en exercice :	29
Membres présents :	19
Procurations :	9
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	16/06/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS :

BOY Jean-Pierre	à	TEMPLIER Jean-Pierre
BRUNET Michel	à	SPAGNOU Daniel
ODDOU Sylvia	à	REYNIER Christine
JOURDAN Élodie	à	SCHMALTZ Émilie
RODRIGUEZ Colette	à	PAYAN Léa
GARCIN François	à	CODOUL Bernard
PELOUX Nicole	à	LOUVION Cécilia
JAFFRE Sylvain	à	FERAUD Stéphanie
SEBANI Stéphanie	à	CLEMENT Jean-Louis

ABSENT NON EXCUSÉ : DERDICHE Cyril

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-07-23-PAJ

OBJET : Tarification de la buvette tenue par le Conseil Municipal Jeunes lors de ses manifestations

En complément de la délibération 2022-07-12-PAJ qui précise la tarification de la buvette tenue par le conseil municipal jeunes de la commune sur diverses manifestations, il convient de rajouter une tarification pour la vente de crêpes et gâteaux, répartie comme suit :

Part de gâteau : 1€
Crêpe au sucre : 1€
Crêpe Nutella/Confiture : 1.50€

Ces encaissements dépendent de la régie n°38 du Pôle Jeunes et sont sous la supervision des régisseurs de cette régie. Les sommes encaissées par le Pôle Jeunes lors des manifestations organisées par le CMJ seront entièrement allouées aux actions du CMJ.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** de fixer les tarifs de la buvette des manifestations organisées par le CMJ en fonction des tarifs énoncés ci-dessus.
- **PRECISE** que l'encaissement se fera conformément aux règles des régies de recettes de l'accueil de loisirs du Pôle Jeunes

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU